

Séance du 24 novembre 2008

Le vingt-quatre novembre deux mille huit à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Carantilly, dûment convoqués par Madame le Maire, se sont assemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 18 novembre 2008

Date d'affichage : 02 décembre 2008

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM. BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM. DUFORT Erik, LEROUXEL Henri ; Mme LEDOUX Malika ; MM. DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Etait excusé : M. PACARY Michel (procuration Mme HENRY).

Melle LEVALLOIS, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Remarques

Quelques remarques ont été formulées par M. Eugène LEMERRE concernant le compte-rendu de la précédente réunion de conseil du 27 octobre 2008 :

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe ne signifie pas que la commune engage un agent supplémentaire mais qu'elle propose à l'avancement pour ce poste M. Michel HENRY. A sa nomination, le Conseil prendra une délibération pour supprimer le poste qu'il occupe actuellement (adjoint technique territorial de 2^{ème} classe).
- Concernant la demande de l'Abbé ROUELLE, le CM accepte, à l'unanimité, la proposition de Mme le Maire.
- Lors de la visite des Pères JAMELOT et ANQUETIL, Mme le Maire a relaté que ces derniers étaient satisfaits par l'utilisation de la salle de réunion actuelle.

M. Henri LEROUXEL fait remarquer également que les comptes-rendus de presse ne sont pas plus complets qu'auparavant.

II. Intégration frais étude station (reçu le 01/12/2008)

Mme le Maire expose que l'intégration dans l'actif des frais d'étude de la station n'a pas été prévue au budget assainissement. Afin d'y remédier, le Conseil Municipal autorise l'ouverture de crédits suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 (chap. 041) : constructions		25 151.00 €
R 203 (chap. 041) : frais étude		25 151.00 €

III. Concours du Receveur Municipal : attribution d'indemnité (reçu le 01/12/2008)

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Décide :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et de confection des budgets ;

- De lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;

- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Nathalie FILLATRE, Receveur Municipal pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

IV. Indemnités kilométriques Adjoint Technique 2nde classe (reçu le 01/12/2008)

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal accorde à M. BIARD Daniel, Adjoint Technique 2nde classe, l'indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes. En effet, cet agent utilise son véhicule personnel pour ses déplacements à l'intérieur du territoire communal.

La commune s'étant équipée d'un véhicule au 15 septembre 2008, l'indemnité allouée pour l'année 2008 sera de 148.75 € (210€ * 8.5/12).

V. Indemnités kilométriques Adjoint Technique 2nde classe (reçu le 01/12/2008)

Madame HENRY s'étant retirée des débats,

Le Conseil Municipal accorde à M. HENRY Michel, Adjoint Technique 2nde classe :

- l'indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes. En effet, cet agent utilise son véhicule personnel pour ses déplacements à l'intérieur du territoire communal. La commune s'étant équipée d'un véhicule au 15 septembre 2008, l'indemnité allouée pour l'année 2008 sera de 148.75 € (210€ * 8.5/12).

- une indemnité kilométrique de 124.48 € pour l'année 2008, au titre de ses déplacements à l'extérieur de la commune avec son véhicule personnel (389 Km * 0.32 € selon le barème en vigueur).

VI. Indemnités kilométriques Adjoint Administratif 1^{ère} classe (reçu le 01/12/2008)

Le Conseil Municipal accorde à Mme LEBEHOT Myriam, Adjoint Administratif 1^{ère} classe, une indemnité kilométrique de 84.03 € pour l'année 2008, au titre de ses déplacements à l'extérieur de la commune avec son véhicule personnel (262.6 Km * 0.32 € selon le barème en vigueur).

VII. Réunion d'information au sujet de la Poste

M. Pierre BOURGE rend compte de la réunion concernant le fonctionnement du service de la Poste au niveau cantonal. Au 1^{er} janvier 2011 aura lieu la libéralisation du courrier. En ce qui concerne l'Agence Postale Communale de Carantilly, la convention signée en 2007 pour 9 ans n'est pas remise en cause.

VIII. Motion de soutien au Service Public Postal (reçu le 01/12/2008)

Considérant que :

- Le service public de La Poste appartient à toutes et à tous ;
- Il remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social ;
- Ce service public est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la population ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande :

- Que chacun puisse décider de l'avenir du Service Public Postal ;
- Qu'un réel débat public soit organisé, conduisant à un référendum.

IX. Demande d'adhésion à l'association des croix de Guerre

Cette association demande que l'on accepte de la subventionner à raison de 30 € par an. Nous refusons comme les années précédentes.

X. Affaires diverses

• Voirie

- La Besnardière : l'entreprise Devaux est passée vendredi 21 novembre, les travaux d'accotement doivent être terminés semaine 48.

- **Réfection du Chemin de La Hermannière (reçu le 01/12/2008)**

M. CORON, adjoint, expose au Conseil Municipal que suite à sa réunion, la commission voirie propose que le Chemin de La Hermannière soit refait du fait de son très mauvais état. Un devis a également été demandé à la DDE.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de la réfection du Chemin de La Hermannière ;
 - accepte l'estimation de la DDE, d'un montant HT de 31 793 € (travaux préparatoires et couche de roulement) ;
 - sollicite de Monsieur le Préfet de la Manche une subvention au titre de la DGE.
-
- OPAL 2009 : la Corbetière (dégagement du virage) et la Sansonnière (voie de croisement) sont prévus au catalogue.
 - 2 X 2 : La 1^{ère} tranche sera Agneaux / l'échangeur de Marigny prévue pour 2011
La 2^{ème} tranche est la dérivation de Belval
La 3^{ème} tranche serait la partie centrale
 - Chemin de randonnée : une réunion à la Communauté des Communes a eu lieu le 20/10 : un stage de balisage des chemins sera proposé.
 - Une enquête publique est arrivée en mairie concernant l'élevage des vaches laitières et de bovins du GAEC « Les Brulés » de ST Martin de Cenilly. Mme le Maire demande à la Commission voirie et terrains agricoles de bien vouloir étudier le dossier pour la réunion prochaine.

• Arrêts de trains

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion qui a eu lieu à la mairie en présence de nombreux élus (conseil régional, conseil général, maires, président de l'ADPCR, utilisateurs...) au sujet des arrêts de trains. Il s'avère que la fréquentation est en hausse mais Carantilly reste un point sensible à cause du cadencement. Une étude est en cours concernant un point de croisement entre Saint-Lô et Coutances. Par ailleurs, le Conseil Régional s'est engagé à faire une étude de l'électrification de la ligne ferroviaire jusqu'à Coutances et le conseil Général de l'amélioration de la desserte locale des liaisons. Un bilan sera fait à la fin du premier trimestre 2009.

Mme le Maire fait remarquer que si Carantilly était retenu comme point de croisement, il faudrait avoir une vraie gare. Le Conseil Municipal l'autorise à prendre contact avec M. FONTENELLE, l'ADPCR n'ayant pas de locaux, cela pourrait les intéresser.

• Elections du Conseil de Jeunes

Les jeunes ont élu leurs délégués communautaires. Ont été élus Marine MARTIN et Mathias DUFORT.

• PAP

Mme le Maire a rencontré M. JOACHIM qui s'est engagé à examiner avec les riverains les solutions susceptibles de répondre à leurs problèmes (Mondreville, Hôtel Renault, Hôtel Blanc, la Hermannière). Par ailleurs, M. JOACHIM a présenté le PAP (Plan d'Accompagnement des Projets des collectivités). Il s'agit d'un accord avec l'Etat qui oblige RTE à attribuer une subvention aux territoires qui subissent l'implantation de la ligne. Différents projets sont possibles : développement économique local, protection du milieu naturel rural,

insertion paysagère d'ouvrages, mesures esthétiques, qui doivent être toujours en lien avec le développement durable

Ce PAP se chiffre à 20 millions d'euros dont 60 % sont destinés aux communes physiquement traversées par la ligne (soit 12 millions), ces communes peuvent être subventionnées pour le projet entier, ce qui est notre cas et 40 % (soit 8 millions) sont destinés aux communes limitrophes, communautés de communes voisines : elles ne peuvent avoir que 50 % de leur projet subventionné.

Carantilly a 4,426 Kms de lignes et aurait donc droit à 325 349 € de subventions.

Un comité de pilotage composé de 4 collègues est constitué ;

Pour qu'un projet soit validé, il doit être accepté à 85 % des voix.

Si cela nous intéresse, il faudra préparer un dossier complet avant mai 2010.

● ***Le Bois Hébert***

Mme le Maire rend compte de ses différentes démarches suite aux exigences très pointues de M. GERMAINE (Architecte des Bâtiments de France), qui pour l'instant donne un avis défavorable aux projets qui lui sont proposés.

● ***Ordures ménagères***

Suite au décès de M. Léonel JEANNE, il n'y aura plus de remorque à ferraille à disposition une fois par mois. Les habitants devront aller les porter à la déchetterie communautaire de Marigny. Des panneaux interdisant le dépôt d'ordures en dehors des poubelles seront installés sur le parking de la Fosse.

● ***Compte-rendu du Conseil d'école***

Situation des écoles du RPI ce jour : 192 élèves (soit 145 familles)

Origine communale des élèves :

Quibou : 75 élèves – Dangy : 50 élèves – Carantilly : 52 élèves Hors commune : 15 élèves

Garderie matin 71 élèves Garderie soir : 60 élèves

Cantine : 142 élèves Transport scolaire : 122 élèves Etudes : 19 élèves

Prévision d'effectifs pour l'an prochain : 194 élèves (à partir de 3 ans). L'an prochain, le RPI ne scolarisera aucun enfant né en 2007.

Les travaux à envisager pour l'école de Carantilly sont : goudronnage de la cour, un tableau à repeindre ou des rideaux opaques, la préparation du mur pour la fresque et le traçage de jeux dans la cour.

● ***Compte rendu de la Commission information***

Le bulletin municipal est en préparation. Suite à une proposition intéressante de La Poste, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le dépôt de ce bulletin dans les boîtes aux lettres à condition que cela ne soit pas fait le jour de la publicité.

● ***Réunion de Communauté de communes***

Mme le Maire rend compte de la réunion du 13 novembre dernier. Il a été décidé de laisser les ordures ménagères de la compétence municipale.

● ***Repas des anciens***

Mme le Maire remercie les membres du CCAS pour l'organisation de ce repas (décoration et service, aidés par les jeunes) et M. PASQUIER pour son animation.

L'ensemble de l'assemblée a apprécié cette journée.

M. Henri LEROUXEL fait remarquer qu'il aurait fallu inviter l'Abbé ROUELLE à cette occasion. Mme le Maire lui explique la règle qui est appliquée : la commune offre son repas à tout Carantillais qui a un domicile dans la commune ou est parti en maison de retraite dans l'année en cours.

● ***Courrier pour le Téléthon***

L'ACLAM nous demande de participer à la randonnée pédestre qui partira de Carantilly. Nous devons préparer les cafés et croissants comme à l'habitude. Le repas du midi est assuré par « Familles Rurales ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

La Secrétaire,